

Quand l'école abat ses propres murs...

Apprendre le français (et autre chose ?) par la correspondance avec des détenus

Pascal Le Bert
enseignant de Lettres
au lycée Charles de Gaulle
Vannes – décembre 2006

Dans un lycée de Vannes, des classes de première (Scientifique et d'Économique et Sociale) préparent depuis trois ans le baccalauréat en étudiant des affaires judiciaires et en correspondant avec des détenus...

Que pourrait être une école qui donne confiance en ses propres potentialités, qui libère la parole, qui donne le goût de s'instruire, qui éveille à la différence, qui invite à découvrir le monde et à l'interroger ? Ou encore : que pourrait être une école qui ferait le pari de l'intelligence vraie, non pas sclérosée, repliée sur des connaissances seules mais articulée en un savant mouvement entre réalité et pensée ; une école non pas déconnectée des questions sociales mais, au contraire, qui les intégrerait pour donner encore plus de sens aux objets d'étude abordés ? Bref, que pourrait être un enseignement qui serait le creuset de la liberté, de toutes les libertés : de penser, d'écrire, d'échanger ?

Parce que nous défendons l'idée d'un enseignement fidèle – c'est bien le moins que l'on puisse attendre de l'école de la République – aux idéaux des Lumières, d'un enseignement apte à former des citoyens éclairés et des hommes libres, il est ainsi du devoir de l'enseignant de s'évertuer à ouvrir les murs de sa classe afin de substituer à sa parole magistrale « la voix du monde », la vie du dehors ; à lui de bousculer les habitudes stériles des formes d'apprentissage et d'inventer sa fonction non pas de directeur de pensée mais d'incitateur ou d'excitateur des consciences.

Un projet de réflexion sur la justice et la prison

C'est dans cet esprit qu'une expérience en classe de première (année de préparation aux Epreuves Anticipées du baccalauréat de

Français), est menée dans le Morbihan, à Vannes, au lycée Charles de Gaulle, à savoir : confronter les élèves à la gravité des enjeux sociaux à partir des questions de justice et de l'enfermement.

En effet, comment mieux impliquer et concerner des jeunes de 16 ans sinon en leur offrant l'occasion d'interroger des textes de Voltaire lorsque celui-ci s'engage dans la défense de Jean Calas, du Chevalier de la Barre et de Sirven, injustement poursuivis et condamnés (voire exécutés) pour leur appartenance religieuse ?

Intolérance, arbitraire judiciaire, poids des préjugés et de la rumeur, les maux de cette société d'Ancien Régime ne trouvent-ils pas des échos dans d'autres affaires aussi terribles (évoquées en classe) qui ont toutes marqué leur époque : Dreyfus, Seznec, Christian Ranucci, Omar Raddad ? D'un siècle à l'autre, ce sont toujours les mêmes antiennes qui reviennent et, au bout du compte, les mêmes revendications d'une justice moins inique et plus humaine qui s'expriment.

L'intervention en classe alors d'Odile Marécaux, injustement accusée d'attouchements sur mineurs dans l'affaire d'Outreau et ayant subi huit mois de détention préventive, finit d'amener chacun à réfléchir sur une justice qui porte bien mal son nom. Avec une colère contenue et la parole empreinte d'une grande dignité, Odile Marécaux est venue en février 2005 témoigner face aux élèves de la « barbarie judiciaire » subie : des policiers qui interrogent au juge qui instruit, jusqu'au procès d'assises, « la justice sait être aveugle et sourde pour ne retenir que ce qui va dans le sens de la culpabilité... Dès les premiers moments où vous êtes arrêté, vous n'êtes plus rien, seulement coupable... »

A l'aune d'une telle parole, l'émotion des élèves – qui participe d'un premier niveau de prise de conscience – peut se résumer à l'interrogation d'Acacio Pereira, journaliste au Monde : « Que vaut une justice qui, sur des bases rien moins que fragiles, a envoyé des innocents en détention provisoire pendant plusieurs années ? »

Les esprits s'aiguisent sur les questions de justice lorsqu'à un témoignage comme celui d'Odile Marécaux s'ajoutent un déplacement au tribunal correctionnel, la rencontre avec un avocat, avec un substitut du procureur et avec un juge du T.G.I.

L'éventail est ainsi complet pour permettre à chacun de porter un jugement et un regard plus avertis sur les questions de justice.

L'enfer carcéral

Mais le point d'orgue de cette éducation (pratique, concrète) à la citoyenneté est la réflexion menée parallèlement sur la prison : études de textes de Jean Genet, d'Albert Jacquard, V. Hugo, etc., intervention d'éducateurs du SPIP¹ mais surtout mise en place, chaque année, entre 2002 et 2005,

d'une correspondance entre des élèves et des détenus de Lorient, Vannes, Rennes, Laval, Saint-Malo et Nantes.

¹ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Pour tirer un rapide bilan de l'expérience, il faut insister sur le parcours effectué par les élèves au cours de la réflexion engagée : au début, fidèle reflet de l'opinion publique, ils sont pleins de préjugés négatifs à l'égard des détenus. Puis, peu à peu, à la lumière de quelques chiffres – taux de suicides, taux de récidive – et de quelques faits – conditions d'incarcération indignes –, les yeux se dessillent et ils en viennent à problématiser la question carcérale, à s'interroger sur les finalités de la prison. Témoin ce courrier d'une élève, pourtant peu encline au début du projet à manifester la moindre indulgence quant au sort des prisonniers : « Je ne sais pas si la prison rééduque réellement et, en dépit de mes préjugés à l'égard des détenus condamnés, j'aurais tendance à en douter : je reconnais que la prison peut être un enfer pour celui qui la subit au quotidien. Etre enfermé entre quatre murs, dans un milieu agressif, peut-il conduire à la réinsertion et à la réhabilitation de l'individu ? De telles conditions ne mènent-elles pas plus sûrement à la folie ou à encore plus de violence ?

Grâce à mon professeur, mais aussi suite à l'intervention en classe de deux éducateurs, j'ai pu me forger une opinion plus exacte sur le milieu carcéral. » (Fleur Malouine, Lettre à Véronique, 23 mars 2003, lycée Charles de Gaulle de Vannes.)

Du côté des détenus, les lettres reçues sont d'une force terrible : sans pathos, explicitement ou entre les lignes, on entend ou on comprend la souffrance mais aussi, parfois, la colère. Ces courriers – pourtant en partie autocensurés en raison du contrôle de la pénitencière et des destinataires-lycéens – constituent, au total, un réquisitoire sans détour contre l'univers carcéral : « La bonne réinsertion d'un détenu est pour moi en corrélation avec ses conditions de vie. Comme j'ai essayé de l'expliquer, c'est loin d'être gagné. Depuis que je vis ici, j'ai cette impression persistante que la prison casse l'individu. Le discours sécuritaire actuel du gouvernement est fallacieux. Je dirai même qu'il est indigne d'un pays comme la France. Je préfère, et de loin, le discours de je ne sais plus qui mais qui disait à quelques mots près : « Une école qui ouvre, c'est une prison qui ferme. »

Ce qui est sûr, c'est que rien ne sera résolu tant que la dignité humaine sera bafouée. » (Grégory, lettre à Paul-Antoine, Centre de détention de Ploemeur-Lorient, 18 mars 2003.)

Pour une école libérée de ses carcans

Lorsque l'école est capable d'ouvrir ainsi ses portes sur d'autres voix que celles des communicants, des dépositaires estampillés du savoir, lorsqu'elle est capable de renoncer à son académisme, acceptant de mêler le littéraire et le non littéraire, les grandes références culturelles à d'autres plus vulgaires – Philippe Maurice (*De la haine à la vie*) et Voltaire (***Le Traité sur la tolérance***) ou Morgan Sportès (*L'Appât*) et V. Hugo (***Claude Gueux***), par exemple –, lorsque l'école sait faire comprendre que les grands textes sont ceux animés d'une conviction, d'un engagement, que les livres peuvent s'évaluer à la façon dont ils éclairent le monde dans lequel nous vivons, quand elle devient un espace de questionnement, de

remise en cause critique plus que d'affirmation de vérités assénées, alors sans doute mérite-t-elle mieux que d'être dénoncée d'« école-caserne », reproductrice des normes sociales et étouffant l'intelligence créatrice.

Totalement partie prenante d'une réflexion qui n'a cessé de les solliciter en les amenant à débattre, écrire, analyser, les lycéens manifestent dans le cadre d'un projet comme celui-ci, un réel désir de connaissances que parfois ils ne soupçonnaient même pas en eux.

On le sait, l'école est lourde des carcans institutionnels et pédagogiques (programmes, examens, emploi du temps, etc.) qui l'enserrent et la brident, mais il revient à chacun, là où il est, de refuser la facilité du fonctionnariat de la pensée et de faire naître des contraintes de son enseignement une liberté heuristique. Pour bâtir un projet porteur de sens capable de fédérer ses élèves, conseillons à l'enseignant de faire siens les propos de Jean-Marc Raynaud : « Nous ne concevons les lieux réservés à l'éducation que comme étant intégrés à la vie sociale, à la vie de la cité. »²

² « Les écoles parallèles...Un parallèle fâcheux ! », 20 octobre 1977, article repris in *Et pourtant ils existent*, p.345-346, Le Cherche midi, 2004.

"Moi, Odile Marécaux, innocente et cassée"

"Moi, Odile Marécaux, innocente et cassée"

Odile Marécaux est l'une des victimes du procès d'Outreau. A 38 ans, cette jeune femme a subi la "barbarie judiciaire".

Durant trois longues années, la justice l'a accusée de pédophilie. Son nom a été traîné dans la boue, sa vie brisée et sa famille éclatée.

Innocentée, elle brosse aujourd'hui devant des lycéens, le tableau de la lutte sans merci à laquelle elle s'est livrée, sans jamais lâcher prise.

Devant les deux classes passionnées de 1^{ère} ES du lycée Charles de Gaulle, Odile Marécaux raconte...

« Le 14 novembre 2001, ma vie s'est effondrée »

A 6 heures du matin, les lumières du jardin se sont allumées. Les paupières encore lourdes de sommeil, Odile et son mari pensent tout de suite à un accident de voiture. Au lieu de cela, c'est l'accident de leur vie. Encore en chemise de nuit, Odile va ouvrir la porte où les coups redoublent : la police.

Tout de suite, Odile Marécaux prévient : « A partir du moment où la police rentre chez vous, vous n'êtes plus jamais seule. Seule avec vos pensées et vous ne pouvez tout simplement plus vous isoler. »

Sans explications, une perquisition commence. On fouille, on scrute, on dépèce toute une vie pour trouver le vice. De quoi la soupçonne-t-on ? Elle le saura en temps voulu.

Sous ses yeux, profondément humiliée, les policiers mettent à nu sa vie intime : des préservatifs, une revue gay cachée sous une pile de vêtements et

enroulée dans un catalogue Playmobil. La première était destinée à faire une plaisanterie à sa sœur qui allait se marier, la seconde à connaître le numéro des boîtes de jouets, pour ne pas offrir les mêmes à ses enfants.

Et puis, bien sûr, il y a « la » preuve, une vidéo elle aussi dissimulée : le match de la finale de la coupe de monde de football 1998...

On lui demande de s'habiller et de lever ses enfants. L'aube commence à peine à pointer tandis que les petits dorment à poings fermés, mais les policiers ne s'en émeuvent pas. Sur le pas de la porte de leur chambre, ils regardent médusés et inquiets ces hommes tout chambouler.

« Vous êtes accusée de viol et d'attouchements sexuels sur mineurs. »
Devant ses enfants, l'accusation tombe.

Mais Odile Marécaux le sait, elle n'a rien fait et cela, pense-t-elle, la police s'en rendra compte d'elle même en l'interrogeant. Aussi, confiante, embrasse-t-elle ses enfants en leur promettant qu'elle n'en a que pour quelques heures.
La matinée a duré deux ans et demi...

Garde à vue : la descente aux enfers

« On a mis en doute toute ma vie. Les policiers portaient contre moi de graves accusations. Ils cherchaient à me faire craquer. »

Au commissariat, Odile Marécaux obtient "le coup de fil du condamné" et s'empresse de contacter un avocat. « A partir du moment où on rentre dans le pénal, il faut le maximum, le meilleur, pour vous défendre. »

Mais la descente aux enfers ne fait que commencer. On procède à la fouille au corps. Quoi de plus avilissant que de se déshabiller devant des regards accusateurs, et de surcroît dans des toilettes publiques?

Les interrogatoires se succèdent : cinq confrontations avec les inspecteurs de deux heures et demie pendant lesquelles elle est rabaissée et injuriée : « Vous avez raison de vous asseoir par terre et encore, ce n'est pas assez bas pour vous ! »
« Dans ces moments terribles, raconte Odile Marécaux, on se sent sale... On est complètement hagard, paumé, on n'est rien... On est coupable... »

Le soir, anéantie, Odile est jetée dans la cellule du commissariat : « Un matelas en béton, des couvertures dégueulasses, des caméras qui suivent vos moindres faits et gestes... Vous n'avez pas envie de dormir mais vous dormez d'épuisement. »

L'humanité retrouvée en prison

Au terme des quarante-huit heures de garde à vue, Odile Marécaux arrive à la maison d'arrêt. « Vous réalisez qu'une porte vient de se refermer sur vous et qu'il y a des barreaux aux fenêtres... »

Après s'être fait remettre quelques effets, on l'introduit dans le bureau du

directeur. A partir de ce moment, elle n'est plus qu'un code, qu'un chiffre.

Elle peut dire ce qu'elle veut, qu'elle est ici pour vol, pour meurtre... peu importe. Mais le directeur la prévient : les pédophiles sont très mal vus - et c'est peu dire - en milieu carcéral. Odile n'a pas l'habitude de mentir, et ce n'est pas maintenant qu'elle va commencer. Après tout, n'est-elle pas innocente ?

La réponse est cinglante: « Ici, on n'a jamais rien fait, tout le monde est innocent... »

Il faudra trois longues semaines pour que les surveillants et les compagnes d'infortune d'Odile Marécaux la croient et l'écoutent. C'est finalement dans ce lieu dit d'« infamie » qu'elle va retrouver foi dans les valeurs humaines. C'est là où elle a trouvé un semblant d'humanité, des gens qui l'aimaient et qui la comprenaient.

Grâce aux nombreuses marques d'amitié et d'affection qu'elle a reçues d'amis qui ont gardé confiance en elle, Odile a pu tenir.

Le procès ou « le bal des innocents chanceux »

Et puis, le procès tant attendu et pourtant si redouté, finit par arriver. A Saint-Omer, les treize accusés vont être, enfin, confrontés au monstre qui a saccagé leur vie : Myriam Badaoui, mère des enfants violés et principale accusatrice. D'emblée, elle déverse sa logorrhée : elle parle, se trompe, revient sur des détails, en rajoute puis hésite et finit par assener le coup de grâce à chacun, en narrant dans le détail les horreurs qu'ils ont commis.

Viennent par la suite se greffer les dépositions des psychologues qui croient avoir décelé chez les accusés « un soupçon de narcissisme », « des carences affectives ». Voilà comment en quelques

mots, on brosse le portrait robot de grands pédophiles...

Puis, les parents et amis des prévenus sont venus tour à tour déposer à la barre pour soutenir qu'une femme, qu'un père. « Vous ne pouvez pas imaginer ce que ça fait de voir un fils se retourner et crier : « Papa je t'aime ! » »

Au fil des audiences, au milieu des accusations, coups de théâtre et revirements de Myriam Badaoui, les incohérences du dossier d'accusation finissent par se faire jour. Le château de cartes élaboré par le juge d'instruction Burgaud s'écroulent totalement quand Badaoui reconnaît qu'elle a menti, qu'elle s'excuse pour tous les dommages commis. Les jours suivants, elle aura beau revenir sur ses propos et reprendre ses antiennes pédophiles, plus personne ne la croit. L'idée de fiasco judiciaire, d'erreur judiciaire plane à présent au-dessus des débats de la cours d'assises.

Ainsi, logiquement, le 3 juin 2005, au terme de dix heures de délibération, dans la nuit avancée, à deux heures quinze, le tribunal rend son honneur à Odile Marécaux : son innocence est officiellement reconnue. « Le jour où ils ont dit "acquitté", je ne l'ai pas cru. »

Alors, un souvenir remonte à la mémoire d'Odile Marécaux. Parfois, en prison, une chouette venait égayer la monotonie de ses journées et, avec ses co-détenues, elle avait remarqué que quand la chouette chantait, le lendemain quelqu'un sortait .

Quand Odile a quitté la maison d'arrêt, elle a entendu l'oiseau saluer son départ...

Une justice injuste

Odile Marécaux a certes été réhabilitée. Mais que reste-t-il quand votre

vie a été détruite, votre famille explosée, votre nom sali ?

« J'en veux à tout le monde : à cette femme pour la monstruosité qu'elle représente, à cette justice qui ne l'a pas condamnée... Elle n'a pas été inquiétée une seule seconde pour ses fausses accusations.

J'en veux aux médias. Je les hais pour le mal qu'ils peuvent faire.

Quand j'étais en prison, ma maison, désignée comme celle de la pédophile Marécaux, est passée à la télévision. Je suis tombée aussi, en première page d'un quotidien, sur une photo de moi légendée du nom de Myriam Badaoui !... »

Et ce sont les mêmes qui, après avoir détruit Odile Marécaux, l'ont réhabilitée avec leurs mots...

Le scandale du procès d'Outreau s'éloigne petit à petit. Odile Marécaux, désabusée, ne se fait pas d'illusion : la justice française ne tire jamais de leçon de ses erreurs. Un jour, la mémoire de cette affaire disparaîtra complètement et d'autres paieront de leur vie les approximations d'une enquête. A une des nombreuses questions des élèves, Odile Marécaux répond : « Il m'est impossible d'oublier. L'épée de la justice est toujours plus ou moins présente et plane au-dessus de moi. Le fait de ne plus avoir qu'un de mes enfants sur les trois me le rappelle constamment. Si la justice me la prend, je n'aurais plus rien. »

L'horreur de l'affaire d'Outreau laisse songeur. Interrogeons-nous alors avec Acacio Pereira, le chroniqueur judiciaire du Monde, qui, dans son ouvrage *Justice Injuste*, témoigne en ces termes de ses doutes : « Que vaut une justice qui, sur des bases aussi fragiles, a envoyé des innocents en détention provisoire pendant plusieurs années ? »

Sophie Maral – 1ère ES2,
Lycée Charles de Gaulle –
Vannes, février 2005

Denis Seznec raconte « L'affaire Seznec » à des lycéens vannetais

Quatre-vingts ans de combat acharné pour obtenir la réhabilitation de son grand-père

Ce jeudi 12 novembre 2004, Denis Seznec est venu faire partager aux premières ES1 et ES 2 du lycée Charles de Gaulle de Vannes son combat pour la reconnaissance de l'innocence de son grand-père, Guillaume Seznec. Accusé du meurtre de Pierre Quemeneur, conseiller général du Finistère, Guillaume Seznec avait été condamné en 1925 au bannissement à vie.

L'auditoire a été conquis par le discours captivant et chargé d'émotion du petit-fils Seznec.

Une nouvelle fois, pour les lycéens, Denis Seznec a rappelé l'origine du drame qui a frappé sa famille.

Enquête et procès expéditifs

En mai 1923, Guillaume Seznec et son ami Pierre Quemeneur, conseiller général du Finistère, se rendent à Paris pour y négocier un contrat de vente de voitures américaines : un trafic de Cadillac. Celles-ci avaient été laissées par les troupes américaines après la guerre de 1914-1918.

Seznec revient seul à Rennes. Quemeneur, lui, a disparu. Ils ont été vus tous deux pour la dernière fois près de la gare d'Houdan. Seznec est alors accusé de meurtre. L'enquête est rondement menée par l'inspecteur Bony et ses hommes.

Et, le 4 novembre 1925, selon une logique implacable, Guillaume Seznec est condamné par la cour d'assises de

Quimper au bagne à perpétuité pour le meurtre de son ami, malgré les doutes du dossier et l'absence du corps de la victime. « Comment peut-on condamner quelqu'un sans savoir s'il y a eu crime ? », demande Denis Seznec, stigmatisant le fonctionnement de la justice française de l'époque mais, aussi, les décisions des magistrats qui se sont penchés successivement sur ce dossier, sans jamais rien trouver à redire.

« On peut se réjouir car, en France, nous avons la meilleure justice au monde : elle ne se trompe jamais ! », ironise alors Denis Seznec.

Déporté puis gracié

Finalement, Guillaume Seznec est gracié en 1947 par le Général de Gaulle après vingt-quatre longues années au bagne... C'est un véritable miracle qu'il soit sorti vivant de cet enfer lorsque l'on sait que la durée de vie moyenne y était de quatre ans. « Mon grand-père m'en parlait toujours comme d'un paradis, avec les oiseaux exotiques, les cocotiers... »

La mort mystérieuse d'un grand-père aimé

Denis Seznec et son grand-père étaient très proches. C'est pourquoi il a été très choqué d'apprendre sa mort en 1958, à 12 ans, soit cinq ans après l'accident mortel dont a été victime son grand-père en 1953.

En effet, sa mère ne sachant pas comment lui annoncer la terrible nouvelle, a préféré lui mentir. Elle est allée jusqu'à répondre aux lettres que le jeune homme adressait à son grand-père, se faisant passer pour celui-ci...

A ce terrible secret de famille s'ajoute celui, jamais élucidé, concernant Les circonstances bien mystérieuses de l'accident : la camionnette qui a renversé Guillaume Seznec a pris la fuite, s'est volatilisée et jamais on n'en a retrouvé la moindre trace...

Le combat d'une vie

« N'avez-vous jamais songé à renoncer ? Avez-vous déjà pensé que votre grand-père pouvait être coupable ? », ont interrogé des élèves.

Denis Seznec avoue avoir douté un moment de l'innocence de son grand-père, mais devant l'absurdité des preuves retenues contre lui, ainsi que de ses propres découvertes, ses doutes se sont dissipés.

Quant à renoncer, Denis Seznec répond qu'il lui est souvent arrivé de se décourager face à la surdité de la justice...

L'AVOCAT, LE DEFENSEUR DES LIBERTES

De ses années d'études aux affaires qu'il a défendues en passant par la loi Perben, un avocat brosse, devant des lycéens, un large tour d'horizon de son parcours, de son métier, de la justice...

Samedi 13 mars, Maître Paris, avocat au barreau de Vannes, est venu au lycée Charles de Gaulle pour parler à des élèves de 1^{ère} ES de son métier.

Maître Paris a, tout d'abord, insisté sur ses années de formation : après quatre ans dans une faculté de droit, il a obtenu une maîtrise puis il est entré au CFPA (Centre de formation professionnelle des avocats) où il a passé un an . C'est ainsi qu'il est devenu avocat stagiaire après avoir décroché son CAPA.

Maître Paris a débuté véritablement son métier sur le terrain en tant qu'avocat stagiaire dans un cabinet à Quimper pendant 2 ans : il suivait les dossiers que lui remettait son patron.

Puis, il s'est mis à son compte et a apposé sa plaque d'avoué. Mais pour avoir ses propres dossiers et plaider, ce n'est pas une tâche facile car les avocats n'ont pas le droit de faire de la publicité. Maître Paris a, alors, commencé, comme la plupart de ses collègues, en bénéficiant des dossiers de l'aide juridictionnelle.

Le droit pour tous d'être défendu

Après plusieurs années d'exercice, des constats s'imposent. Par exemple, selon lui, il est généralement plus facile d'être l'avocat de la partie civile que celui de la défense. Mais c'est pourtant dans cette fonction que le métier vaut d'être exercé, quand on est l'ultime rempart de celui qui est seul contre tous...

Cependant, Maître Paris juge bon de préciser que quand il défend quelqu'un, il se fait la voix de la personnalité, de l'homme de chair et de sensibilité qui est accusé, sans évidemment adhérer à l'acte commis. En tant qu'avocat, une seule règle prévaut : « Tout le monde a le droit à une défense, même les personnes ayant commis les crimes les plus ignobles ». A ce titre, il aurait pu défendre Marc Dutroux , explique-t-il aux élèves qui essaient de le pousser dans ses retranchements.

Une justice humaine et faillible

En tant qu'avocat, il avoue qu'il a eu parfois des doutes sur la culpabilité des personnes qui étaient poursuivies et qu'il défendait. Une fois, surtout...Il était le défenseur d'un homme accusé d'avoir tué son meilleur ami. Tout le long de l'instruction , il avait nié. Au cours du procès, il a renouvelé avec force ses dénégations. L'affaire était très dure à plaider. Maître Paris n'est pas parvenu à lui éviter une condamnation pour homicide...Ce sont de telles affaires qui marquent une carrière...

La justice est rendue au nom du peuple français par des femmes et des hommes influençables, fragiles, faillibles comme chacun d'entre nous : « Il peut toujours subsister la possibilité de l'erreur judiciaire ».

Quoi qu'il en soit, « quand on perd un procès, on remet toujours en cause ses propres compétences ; on s'interroge sur les choix qu'on a faits ou pas faits... », témoigne Maître Paris.

« Mais tout cela fait partie des aléas inhérents au métier et le rend encore plus intéressant. L'approximation ne pardonne pas. « L'exigence », pour soi et pour son client, est la règle qui doit toujours prévaloir. »

A cet égard, la cour d'assises est une épreuve de vérité par laquelle tout avocat doit passer : les enjeux et les joutes entre les parties y sont d'une autre dimension. « C'est l'épreuve du feu pour un avocat ».

La justice, l'affaire de tous

Enfin, Maître Paris a bien voulu répondre à quelques questions concernant l'actualité judiciaire, notamment avec la dernière proposition de loi dite « Loi Perben » (garde à vue possible de 72h, élargissement de la notion de « bande organisée », introduction du « plaider coupable », etc.). Le jugement est pour le moins critique ; il ne pense pas beaucoup de bien de ces différentes mesures car le projet législatif réduit notablement le pouvoir de l'avocat : « Cette loi est anticonstitutionnelle et, pour tout dire, scandaleuse. »

Avant de quitter les élèves, Maître Paris, aura ces derniers mots en guise de conclusion et d'invitation : « Surtout, il ne faut pas avoir peur de la justice. Il faut aller la voir dans les tribunaux : c'est un droit mais, surtout, un devoir. »

Adeline Le Guillant 1^{ère} E1 -
15 mars 2004, lycée Charles de Gaulle de Vannes